



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

## **Assainissement non collectif**

**Collectivité  
CT RDE 24**

**Exercice 2020**

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20210624-2021-06-24-35B-AU  
Date de télétransmission : 02/07/2021  
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 28-04-2020

# Sommaire

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>2</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.2.1. Les contrats	2
1.3. Estimation de la population desservie	2
<b>2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service</b>	<b>3</b>
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	3
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>4</b>
3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	4
3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	5

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CT RDE 24 (Syndicat Mixte)
- **Communes desservies** : CHALAIS, LA COQUILLE, CORGNAC-SUR-L'ISLE, EYZERAC, FIRBEIX, JUMILHAC-LE-GRAND, LEMPZOURS, MIALET, NANTHEUIL, NANTHIAT, NÉGRONDES, SAINT-FRONT-D'ALEMPS, SAINT-JEAN-DE-CÔLE, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS, SAINT-PAUL-LA-ROCHE, SAINT-PIERRE-DE-CÔLE, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES, SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLÉMENT, THIVIERS, VAUNAC

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
RDE 24	Régie avec seule autonomie financière	Contrôle des installations, Entretien des installations, Réhabilitation des installations, Réalisation d'installations neuves.

## 1.2. Cadre contractuel

### 1.2.1. Les contrats

Aucun contrat

## 1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 12 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 14 407.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 83 % au 31/12/2020 (nc % au 31/12/2019).

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20210624-2021-06-24-35B-AU  
Date de télétransmission : 02/07/2021  
Date de réception préfecture : 02/07/2021

## 2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation
<b>Tarif du contrôle des installations en € TTC</b>	189,00	148,50	-21,43 %
<b>Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC</b>	60	121,00	101,67 %
<b>Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC</b>	70	121,00	72,86 %
<b>Tarif de vérification lors des ventes € TTC</b>	90	150,00	66,67 %

### 2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité	Total
<b>Montant des contrôles réalisés</b>	77 363,50	<b>77 363,50</b>
<b>Montant de travaux réalisés</b>	0,00	<b>0,00</b>
<b>Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange</b>	0,00	<b>0,00</b>
<b>Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers</b>	0,00	<b>0,00</b>
<b>Contribution exceptionnelle du budget général</b>	0,00	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>77 363,50</b>	<b>77 363,50</b>

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20210624-2021-06-24-35B-AU  
Date de télétransmission : 02/07/2021  
Date de réception préfecture : 02/07/2021

# 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Points obtenus et valeur de l'indice par service par entité de gestion :

Service	Nombre de points							Total
	VP.168	VP.169	VP.170	VP.171	VP.172	VP.173	VP.177	
RDE 24	20	20	30	30	0	0	0	100

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2020 : 100**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)		
Partie A		
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
VP.170	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30
VP.171	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30
Partie B		
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20210624-2021-06-24-35B-AU  
Date de télétransmission : 02/07/2021  
Date de réception préfecture : 02/07/2021

### 3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

*Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.*

Nombre d'installations contrôlées conformes, mises en conformité ou ne présentant pas de de risque (VP.166 + VP267)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Taux de conformité année N en %	Taux de conformité année N-1 en %
<b>RDE 24</b>			
207	525	39	nan

	Total
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	202
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	5
<b>Nombre d'installations contrôlées conformes, mises en conformité ou ne présentant pas de de risque (VP.166 + VP267)</b>	<b>207</b>

	Total
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC. 311)	159
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC. 312)	111
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC. 313)	37
Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes) (DC. 314)	218
<b>Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)</b>	<b>525</b>

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20210624-2021-06-24-35B-AU  
Date de télétransmission : 02/07/2021  
Date de réception préfecture : 02/07/2021